

COMMUNE DE NANTEAU-SUR-ESSONNE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 17 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 17 janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Nombre de Conseillers : 10	En exercice : 10	
Présents : 08	Votants : 08	Pouvoirs : 00

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Claude CAILLOU, Catherine ROIG, Paul DESBROSSE, Céline LEMAIRE (arrivée à 20 h 13), Thierry DESVIGNES, Jean-Luc LEGAY, Jean-Paul CAHN

Absente excusée: Madame Marie-Françoise MILLELIRI

Désignation du secrétaire de séance : Madame Martine LE FLOC'H est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016 : Le procès-verbal du 6 décembre 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

2017-01 Désignation des délégués des commissions de la Communauté de Communes du Pays de Nemours

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° 2015-12 du 12/03/2015 de la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN) ;

Se sont proposés pour représenter la commune dans les commissions de la CCPN :

	<i>Délégué titulaire</i>	<i>Délégué suppléant</i>
- Tourisme :	Jean-Paul CAHN	Thierry DESVIGNES
- Aménagement de l'espace et développement durable :	Thierry DESVIGNES	Martine LE FLOC'H
- Infrastructures :	Paul DESBROSSE	Helen HENDERSON
- Développement économique :	Jean-Luc LEGAY	Marie-Françoise MILLELIRI
- Solidarité territoriale :	Catherine ROIG	Céline LEMAIRE
- Finances :	Claude CAILLOU	Jean-Luc LEGAY
- Mutualisation :	Martine LE FLOC'H	Claude CAILLOU
- CLECT :	Claude CAILLOU	Jean-Luc LEGAY

Toutes les propositions sont acceptées à l'unanimité.

2017-02 Désignation des délégués au SIARCE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5711-1,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/922 en date du 19 décembre 2016 portant création du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau (SIARCE),

Vu l'article 11 des statuts du syndicat relatif à la composition du comité syndical,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune de Nanteau-sur-

Essonne auprès du SIARCE,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombres de bulletins : 8

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Madame Helen HENDERSON a obtenu 5 (cinq) voix
- Madame Martine LE FLOC'H a obtenu 3 (trois) voix

- Madame Helen HENDERSON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée

Deuxième tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombres de bulletins : 8

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Madame Marie-Françoise MILLELIRI a obtenu 5 (cinq) voix
- Madame Catherine ROIG a obtenu 3 (trois) voix

- Madame Marie-Françoise MILLELIRI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée

DESIGNE :

Les délégués titulaires sont :

A : Madame Helen HENDERSON

B : Madame Marie-Françoise MILLELIRI

Les déléguées suppléantes sont :

A : Madame Martine LE FLOC'H

B : Madame Catherine ROIG

Et transmet cette délibération au président du syndicat.

2017-03	Motion concernant le projet SNCF pour l'amélioration de la ponctualité sur la ligne D du RER
----------------	---

Le conseil municipal,

Suite à la présentation de ce projet d'amélioration de la ponctualité à l'horizon 2019, il apparaît donc urgent que la commune de Nanteau-sur-Essonne intervienne pour s'opposer à :

- La dégradation des conditions de déplacement des voyageurs de la branche Malesherbes/Corbeil, avec une correspondance supplémentaire à la gare de Juvisy-sur-Orge,
- L'absence de proposition de solutions alternatives, comme des liaisons directes entre Corbeil-Essonne et Paris, ainsi que des travaux de décroisement des flux de Corbeil supprimant les conflits de circulation,
- La non-amélioration des temps de parcours des voyageurs de la branche Malesherbes-Corbeil,
- Le rajout d'une correspondance supplémentaire aux voyageurs du sud Essonne, qui viendra une nouvelle fois se rajouter aux problèmes de ponctualité récurrents des RER de la ligne D.

En conséquence de quoi, le conseil municipal,

CONSIDÉRANT que le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF) adopté en 2014 stipule que le RER est un réseau structurant qui assure la liaison continue entre la grande couronne et Paris,

CONSIDÉRANT que les mesures proposées par la SNCF ne répondent pas aux attentes des élus et des usagers de la ligne D du RER,

CONSIDÉRANT que les modalités de mise en œuvre de ce projet d'amélioration de la ponctualité seraient effectives à l'horizon 2019,

AFFIRME son opposition aux aménagements prévus par la SNCF sur le RER D qui pénalisent les temps de parcours des habitants du Sud Essonne sur la branche Malesherbes/Corbeil de la ligne D du RER.

DEMANDE que de nouvelles solutions puissent être étudiées par la SNCF, afin d'améliorer la desserte de la ligne Malesherbes/Corbeil avec des trains directs sur Paris depuis Corbeil-Essonnes ou Juvisy-sur-Orge.

DEMANDE que des travaux soient réalisés sur le nœud ferroviaire de Corbeil-Essonnes, afin de permettre le décroisement des flux de Corbeil-Essonnes et supprimer les conflits de circulations.

DEPLORE à nouveau le peu de prise en compte par la SNCF de la desserte de la branche Malesherbes/Corbeil sur la ligne D du RER.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de la commune de Nanteau-sur-Essonne d'émettre un avis défavorable sur ce projet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal de la commune de Nanteau-sur-Essonne émettent un avis défavorable à ce projet, à l'unanimité.

2017-04	Adhésion au système Rézo Pouce du PNRGF
----------------	--

Madame le maire explique que « REZO POUCE » est une solution permettant aux conducteurs et passagers de se rencontrer aux « arrêts sur le pouce » et de voyager ensemble. Ce concept permet de réduire l'impact sur les pollutions atmosphériques, rapprocher des personnes demandeuses en mobilité et de formaliser des règles de déontologie et de sécurité relatives au code de la route. Les usagers pourront fixer d'autres rendez-vous à leur convenance en respectant l'esprit du projet. Le covoiturage résulte d'un accord direct entre passagers et conducteurs, chacun agit sous sa seule et entière responsabilité. « REZO POUCE » n'est pas responsable des dommages directs et indirects liés à son fonctionnement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2212-5 et L2213-1 à L2213-6,

Vu l'exposé sur le dispositif d'auto-stop organisé,

Vu les compétences de la commune en matière de développement durable,

Considérant que l'adhésion de la commune au dispositif « REZO POUCE » permettra :

- De proposer une offre de transport aux personnes ne disposant pas d'un véhicule (c'est le cas au sein des couples n'ayant qu'une voiture, des lycéens circulant hors des horaires de ramassage scolaire ou bien encore des personnes ayant choisi de se déplacer d'une façon moins polluante).
- De désenclaver des zones peu ou pas desservies par les transports en commun.
- De créer et renforcer les liens sociaux.
- De réduire au maximum l'utilisation systématique de la voiture, surtout si elle ne sert au transport que d'une seule personne.
- De favoriser les dispositifs de covoiturage en offrant une solution de secours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

DECIDE d'adhérer au dispositif «REZO POUCE » afin de permettre la création et la mise en place d'un dispositif d'auto-stop organisé.

PREVOIT ET AUTORISE l'implantation de panneaux « arrêt sur le pouce ».

2017-05	Adhésions des communes de Moret Loing et Orvanne au SDESM
----------------	--

Le conseil municipal,

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2016-60 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Moret Loing et Orvanne,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Moret Loing et Orvanne au SDESM.

Divers

Arrivée de Madame Céline LEMAIRE

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion se tiendra le 31 janvier pour prendre deux délibérations : l'une sur le PLU, l'autre sur la dissolution de la Communauté de communes Terres du Gâtinais.

PLU :

Martine LE FLOC'H informe les membres du conseil que le vote sur l'arrêt du projet de PLU aura lieu le 31 janvier prochain. Le vote portera sur le projet dans sa globalité. Une copie du règlement est donnée à chaque membre du conseil afin qu'il en prenne connaissance.

Paul DESBROSSE fait état de son désaccord concernant le zonage de certaines parcelles résultant de la modification des zones 2AU en zone N

Helen HENDERSON informe :

- Pour répondre aux besoins de la trésorerie de Nemours et dans le cadre de la dématérialisation des paiements, une **régie de recettes** va être créée prochainement. Mylène LUDGER, secrétaire de mairie, sera nommée régisseur. Une délibération sera prise en ce sens.
-
- **SITOMAP** : les bacs non pucés et les sacs au bord de la route ne sont plus collectés depuis le 16 janvier.
-
- **Carte Nationale d'Identité** : à partir du 31 mars 2017, les mairies qui ne sont pas équipées d'un appareil pour les passeports biométriques ne pourront plus répondre aux demandes et renouvellements de carte d'identité. La mairie pourra néanmoins aider les habitants à constituer leur dossier.
-
- Dates à retenir :
 - o Visite de la députée, Madame Valérie LACROUTE : le 21 mars de 11 h 30 à 12 h 30
 - o Ramassage des monstres : le 27 février
 - o Nettoyage de printemps : le 11 mars
 - o Élections présidentielle : les 23 avril et 7 mai
 - o Élections législatives : les 11 et 18 juin
 - o Sortie des jeunes : le 10 juillet
 - o Fêtes de Nanteau : le 10 septembre
 - o Prochain conseil municipal :
 - Le 31 janvier à 19 h
 - Le 7 mars à 19 h
 - Le 4 avril à 19 h
- RD n° 2152 : des travaux vont être effectués sur la basse tension par ENEDIS. La date n'est pas encore connue.
- Travaux de voirie envisagés rue de la Grange aux Dîmes : Monsieur BERTSHY va établir un devis pour un rôle de maître d'œuvre pour la réfection de la voirie ; Géomexpert vient en mairie le 24 janvier pour établir un devis sur ces mêmes travaux.
- Monsieur Clément ROULEAU responsable « Paysage » au PNRGF est venu en mairie ; il se renseigne sur les subventions pouvant être accordées par le PNRGF pour le jardin du souvenir et l'aire de jeux ; il propose également de réaliser un aménagement paysager pour ces deux projets.

- Livre blanc sur les inondations : des photos sont disponibles en mairie. Une méthodologie doit être trouvée pour exploiter au mieux ces témoignages.
- Le SIARCE réalise également un livre blanc sur l'ensemble du cours de l'Essonne ; d'autre part, ils se proposent pour venir présenter aux membres de conseil leur projet de continuité écologique de la rivière et leur programme de gestion des zones humides.

Céline LEMAIRE informe :

- Défibrillateur : elle a trouvé, via internet, des informations sur les défibrillateurs et conseille de choisir une marque connue pour une fiabilité dans le temps. Les prix indiqués sont d'environ 1 700 – 1 900 € HT. Madame le maire lui demande de chercher par quel canal ces produits peuvent être achetés par une collectivité. Se renseigner sur l'obligation ou non d'un contrat de maintenance.
- Elle va analyser le devis qui a été reçu en mairie
- Formation aux premiers secours : ces formations sont appréciées par les participants.

Catherine ROIG rappelle :

- Underground Café le 26 janvier à 16 h 30
- Journée des jeunes le 21 janvier à 14 h
- Galette / Loto des « Anciens » le 22 janvier à 14 h

Jean-Luc LEGAY informe :

- Il propose de présenter le projet pour l'aire de jeux la semaine prochaine en commission Bâtiments Voirie.

Thierry DESVIGNES :

- Demande s'il serait possible de faire un geste pour les personnes décédées au cours de l'année 2016 ; Helen HENDERSON informe qu'elle va en parler à la commission action sociale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 17 janvier 2017 à 22 heures 00 minutes.

Helen HENDERSON, maire

Les Conseillers

Le Secrétaire